

**DELIBERATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU SAMEDI 20 JUIN 2020 A 10H00**

Le conseil municipal de la commune de PESLIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur David COSTON, Maire, après installation du Conseil Municipal, (en application du code général des collectivités territoriales, (CGCT), et notamment l'article L 2122-17).

**Étaient présents** : COSTON David, Mlle BARBECOT Stéphanie, M. BRASSAC Jean-Pierre, Mme DUMAS Véronique, Mme PARISSÉ Annie, Mme SOUPIROT Michèle, THOMAS Hervé.

Mlle BARBECOT Stéphanie a été nommée secrétaire de séance.

---

**DCM 2020-13 Vote du budget 2020.**

Monsieur le Maire, présente le budget Communal 2020 :

**FONCTIONNEMENT : 116.255,40 €**

**INVESTISSEMENT : 58.626,19 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ✓ **VOTE** le budget communal 2020, tel que présenté ci-dessus.

Scrutin à huit clos.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 25 juin 2020 et publication ou notification du 25 juin 2020.

---

**DCM 2020-14 Vote des taxes 2020.**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de voter les taxes pour 2020, et fait la proposition de ne pas appliquer d'augmentation et donc de rester sur les taux de 2019.

Taxe foncière (bâti) : 9,00 %

Taxe foncière (non bâti) : 50,24 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ✓ **APPROUVE** et **VOTE** les taxes pour 2020, avec les montants cités ci-dessus.

Scrutin à huit clos.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 25 juin 2020 et publication ou notification du 25 juin 2020.

**DCM 2020-15 Versement des subventions communales pour 2020.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de décider des montants attribués pour les subventions communales aux diverses associations, pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte les montants ci-dessous :

- ✓ Association « Culture et Loisirs » : 100,00 €
- ✓ Association de « la Chasse » : 150,00 €
- ✓ Association « La Tirelire » : 100,00 €

Cette dépense sera imputée sur le compte 6574 du budget 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ✓ **ACCEPTE** que ces montants soient versés aux associations désignées ci-dessus.

Scrutin à huit clos.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 25 juin 2020 et publication ou notification du 25 juin 2020.

---

**DCM 2020-16 Frais de mission des élus, pour l'année 2020**

Monsieur le Maire expose qu'il y aurait lieu de décider d'un montant forfaitaire pour les frais de missions des élus qui se déplacent en réunion, pour l'année 2020 est fixé à 50 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'attribuer :

**Réunions du SICTOM :**

Pour Madame SOUPIROT Michèle :  
Montant 50 €.

**Réunions du SIEG :**

Pour Madame PARISSE Annie  
Montant 50 €

**Réunions de l'EPF SMAF (paiement au titulaire ou au suppléant) :**

Pour Monsieur THOMAS Hervé (Titulaire)  
Montant 50 €

OU

Pour Madame DUMAS Véronique (Suppléant)  
Montant 50 €

Cette dépense sera imputée sur le compte 6532 du budget 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ✓ **ACCEPTE** que ces montants soient versés aux personnes désignées ci-dessus.

Scrutin à huit clos.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 25 juin 2020 et publication ou notification du 25 juin 2020.

**DCM 2020-17 Montants des travaux 2020 pour les travaux de rénovation du bâtiment de la Mairie et de la salle polyvalente.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'inscrire au budget 2020 le montant des travaux estimatifs sur devis correspondant :

**Réfection du bâtiment de la Mairie et salle polyvalente, pour un montant total estimatif sur devis de 39.973,00 € H.T.**

- ✓ **Société ASTIER** pour un montant de ..... **960 HT.**
- ✓ **Société DESSIMOND** pour un montant de ..... **1.151,00 HT.**
- ✓ **Société BOSLOUP** pour un montant de ..... **37.862,00 HT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ✓ **ACCEPTE** les montants des travaux ci-dessus.

Scrutin à huit clos.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 25 juin 2020 et publication ou notification du 25 juin 2020.

---

**DCM 2020-18 Rachat d'immeubles à l'Etablissement public foncier.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

L'Etablissement public foncier a acquis pour le compte de la mairie de PESLIÈRES, les immeubles cadastrées AE 421, AK 1007, 1009, 879, 883, 889, 895, 897, 898, 906, 909, 915, 918, 919, 921, 922, 924, 926, 928, 930, 932, 933, 935, 937, 938, 942, 944, 946, 949, 951, 953, 957, 959, 961, 965, 971, 973, 975, 977, 983, 984, 986.

Il est proposé au Conseil Municipal, de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte administratif.

Le prix de cession hors TVA s'élève à 5.484,24 €. Sur ce montant s'ajoutent des frais de portage pour 377,24 € dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2020 et une TVA sur le prix total de 1.172,29 €, soit un prix de cession de, toutes taxes comprises de 7.033,77 €.

La commune aura réglé l'EPF SMAF Auvergne 2.051,00 € au titre des participations. Le restant dû est de **4.982,77 € TTC.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ✓ **ACCEPTE** le rachat par acte administratif des immeubles cadastrées AE 421, AK 1007, 1009, 879, 883, 889, 895, 897, 898, 906, 909, 915, 918, 919, 921, 922, 924, 926, 928, 930, 932, 933, 935, 937, 938, 942, 944, 946, 949, 951, 953, 957, 959, 961, 965, 971, 973, 975, 977, 983, 984, 986.

Scrutin à huit clos.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 25 juin 2020 et publication ou notification du 25 juin 2020.

- ✓ **ACCEPTE** les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette procédure,
- ✓ **S'ENGAGE** à racheter à la demande de l'EPF Auvergne les bien acquis pour son compte dont le portage financier est arrivé à son terme (et ou) lorsque l'aménagement a été réalisé, ou est en cours de réalisation.
- ✓ **DESIGNE** le premier adjoint, comme signataire de l'acte

Scrutin à huit clos.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 25 juin 2020 et publication ou notification du 25 juin 2020.

---

**DCM 2020-19 Désignation des membres de la Commission Communales des Impôts directs (CCID).**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la Commission Communales des Impôts directs (CCID). Cette commission est composée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ✓ **DECIDE** de désigner les membres ci-dessous :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>
BONJEAN André	BRASSAC Pierre
BONJEAN Bernadette	COSTON Isabelle
DUMAS Véronique	FRAISSE Pascal
FRAISSE Jean	FRAISSE Monique
PARISSE Annie	LAMURE Bernard
ROCHE Patrick	MARQUET Jean-Luc

Scrutin à huit clos.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 25 juin 2020 et publication ou notification du 25 juin 2020.

**DCM 2020-20 Création de poste d'Adjoint administratif.**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint administratif en raison du remplacement de la secrétaire de mairie, pour une durée de 7H/35<sup>ème</sup>..

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- ✓ **La création** d'un poste d'Adjoint administratif, permanent à temps non complet à raison de 7/35<sup>ème</sup>.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> août 2020

- Filière : Administrative
- Cadre d'emplois : Adjoints Administratifs,
- Grade : d'Adjoint administratif,
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

**D'INSCRIRE** au budget 2020, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi d'Adjoint administratif.

Scrutin à huit clos.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 25 juin 2020 et publication ou notification du 25 juin 2020.

**TABLE DES DELIBERATIONS**

*Numéros des délibérations prises au cours de la séance du 23 mai 2020 :  
De DCM 2020-13 à DCM 2020-20*

DCM 2020-13	Vote du budget 2020
DCM 2020-14	Vote des taxes 2020.
DCM 2020-15	Versement des subventions communales pour 2020
DCM 2020-16	Frais de mission des élus, pour l'année 2020
DCM 2020-17	Montants des travaux 2020 pour les travaux de rénovation du bâtiment de la Mairie et de la salle polyvalente.
DCM 2020-18	Rachat d'immeubles à l'Etablissement public foncier.
DCM 2020-19	Désignation des membres de la Commission Communales des Impôts directs (CCID).
DCM 2020-20	Création de poste d'Adjoint administratif

Scrutin public.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 25 juin 2020 et publication ou notification du 25 juin 2020.

*Fait et délibéré les jours et an que dessus.*

COSTON	David	Maire	
BARBECOT	Stéphanie	Conseiller	
BRASSAC	Jean-Pierre	Conseiller	
DUMAS	Véronique	Conseiller	
PARISSE	Annie	Conseiller	
SOUPIROT	Michelle	Conseiller	
THOMAS	Hervé	Conseiller	